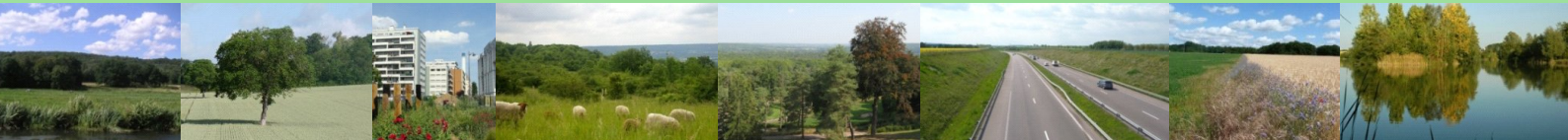


Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Comité régional « Trames verte et bleue »

N°3

Jeudi 21 novembre 2012, de 15h à 18h

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France - Petit auditorium

5 rue Leblanc, 75015 Paris

Compte rendu

Introduction

La composition du comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB) en Ile-de-France est définie par un arrêté conjoint du Préfet de la région et du Président du Conseil régional du 20 juillet 2011. Il rassemble une grande diversité d'acteurs : représentants des collectivités, de l'Etat, d'organismes socioprofessionnels, d'usagers de la nature, d'associations, ou encore scientifiques.

Sous la coprésidence de l'Etat et de la Région, il joue un rôle d'information, d'échange et de consultation. Il constitue un acteur clé de la gouvernance du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

La 1^{ère} réunion du CRTVB, le 5 octobre 2011, a permis de valider la démarche de concertation et les principes méthodologiques pour l'élaboration du schéma.

La 2^{ème} réunion de cette instance est intervenue le 2 juillet 2012. Ses membres ont pu y prendre connaissance de l'avant-projet de SRCE et exprimer leurs recommandations pour la rédaction détaillée du document en cours durant l'été 2012.

Une 3^{ème} réunion, organisée le 21 novembre 2012, a permis de présenter au CRTVB le projet de SRCE afin de recueillir les dernières propositions de modifications sur le document avant le lancement de la consultation. Le projet de SRCE a été arrêté par le Préfet et le Président de région à l'issue de cette réunion.

Les supports projetés et les documents préparatoires de la 1^{ère}, de la 2^{ème} et de la 3^{ème} réunion du CRTVB sont dès à présent accessibles sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la 3^{ème} réunion, qui ont abordé plusieurs points essentiels :

- l'état d'avancement du projet de SRCE d'Ile-de-France et ses principales évolutions ;
- la synthèse des contributions des membres du CRTVB reçues dans le courant de l'été 2012 suite au CRTVB du 02 juillet 2012 ;
- le calendrier et les étapes à venir.

Mots d'introduction

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales

Je suis heureux de vous accueillir au nom du Préfet de région, ici à la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris, pour la troisième réunion de notre Comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB).

Depuis la dernière réunion estivale, début juillet, nos travaux ont beaucoup avancé. Et je souligne toutes les contributions, nombreuses et riches, puisqu'il y a eu une vingtaine de contributions, qui ont permis d'enrichir et de préciser le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), dans le cadre de la méthodologie que nous avons arrêtée collectivement, sur la base des orientations nationales. Donc, merci à toutes et à tous pour vos contributions, puisque ça permet d'avoir un projet de SRCE partagé. Mes remerciements sont d'autant plus vifs que les délais étaient assez courts, puisque c'était dans la période estivale.

Donc, nous sommes passés d'un avant-projet à un projet de SRCE, qui a été mis à votre disposition au début du mois de novembre en version informatique, et qui vous a été remis en version papier. Il a intégré – nous allons le détailler là – autant que possible l'ensemble de vos remarques et suggestions, ainsi que la présentation qui a été faite aux élus de l'assemblée régionale. La Vice-présidente de la Région Ile-de-France, Hélène GASSIN, va évoquer dans un instant cette séance. Alors, aujourd'hui, vous sera présenté ce qui n'était pas totalement abouti début juillet. Il y a encore un certain nombre d'ajustements à opérer, j'en ai conscience, nous en avons conscience, d'abord par rapport à ce qui sera présenté et dit aujourd'hui, et ensuite des ajustements techniques dans les prochains jours, et un travail de relecture. Mais notre ambition aujourd'hui, collective, est de valider le projet sur le fond, de façon à pouvoir garder le rythme pour poursuivre les prochaines étapes.

Les prochaines étapes, je les rappelle. Il y a à la fois l'information vis-à-vis de toutes les communes de la région ; et en même temps, une saisine pour consultation des structures d'intercommunalité, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des communautés de communes et d'agglomération, des Parcs naturels régionaux (PNR), et des Conseils généraux. Et ensuite, il y aura le temps de l'enquête publique régionale, au printemps prochain. C'est le calendrier aujourd'hui envisagé. Enfin, au terme de ces deux temps de poursuite d'échanges officiels, il y aura l'adoption conjointe, par le Président du Conseil régional et par le Préfet de région, du SRCE.

Après les remerciements relatifs à vos contributions, je me permets de remercier les services de la Région, et ceux de l'Etat, avec le pilotage de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE). Les choses ont été faites avec un rythme soutenu, mais aussi pour essayer vraiment au maximum de réexpliquer ce que le SRCE peut faire, et ce qu'il doit être, mais aussi d'intégrer les différentes remarques des uns et des autres, y compris au sein des services de l'Etat, puisque chacun, évidemment, porte ses propres priorités et son propre angle d'attaque. Je souligne simplement, pour un dernier point, que nous avons le souci d'avoir – c'est pourquoi je mentionnais la consultation des intercommunalités – dans les semaines à venir, les points de vue de tous les niveaux de collectivité. Il y aura un envoi pour information à l'ensemble des communes d'Ile-de-France, en plus de la consultation des Conseils généraux, intercommunalités et PNR.

Je crois que c'est d'autant plus important que l'on est à la fois dans la poursuite du Grand Paris – le projet a été confirmé dans ses grandes lignes par le gouvernement et par le Président de la République, mais aussi parce qu'il y a eu l'arrêt du projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), et que l'ensemble de nos exercices entre dans un moment de convergence. Il est donc extrêmement important de recueillir non seulement les points de vue des associations, avant même l'enquête publique, pour toucher directement nos concitoyens, mais aussi le point de vue des collectivités infrarégionales et notamment des intercommunalités, ce qui me semble assez pertinent pour une démarche de trame, qui, par définition, traverse plusieurs territoires. Donc, là encore, merci à vous, et merci par avance des échanges que nous aurons aujourd'hui.

Aujourd'hui, ce n'est pas l'étape finale. C'est simplement – c'est l'objectif – le moment de clore une étape, avant la démarche de consultation et d'enquête, et le point final du projet, un point d'exclamation positif, c'est ce que nous espérons tous. Merci.

Hélène GASSIN, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie

Merci pour l'accueil dans la Préfecture d'Ile-de-France. Vous l'avez évoqué, l'avant-projet a été présenté au Conseil régional le 27 septembre dernier. La version qui a été présentée contenait déjà les propositions faites dans cette instance au mois de juillet dernier, donc de nombreux éléments avaient déjà été retenus. Il a reçu un avis favorable, à l'unanimité des élus du Conseil régional, ce qui est un signe de reconnaissance de la qualité du travail préalable. En tout cas, c'est comme ça que je l'ai interprété. Et je vous rejoins dans les remerciements aux services, qui ont travaillé dans des conditions de rapidité un peu dures à gérer, et à tous les participants et à toutes les personnes qui ont pu contribuer.

Quelques éléments sur les retours de la séance : nous avons eu, dans les explications de vote, à la fois un intérêt fort, pour un sujet qui n'est pas forcément facile pour des élus régionaux, et quelques craintes pour la multiplication des exercices issus du Grenelle et pour la prise en compte « renforcée » par tous les projets en cours – vous en avez évoqué un certain nombre. Certains élus ont pointé du doigt des efforts à faire sur la proche couronne, notamment sur les parcs et jardins et la restauration écologique des berges – un sujet qui est remonté à plusieurs reprises tant en commission qu'en Conseil. Et ils ont également mis en évidence, en grande couronne, la nécessité de réduire l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces agricoles : ce sont aussi des sujets qui nous interpellent largement, sur le territoire francilien.

A l'occasion de cet examen, nous avons adressé une saisine au Conseil économique, social et environnemental de la région (CESER), dont nous avons eu un avis. Vous en avez un exemplaire dans les dossiers. Avis très construit, et intéressant pour la suite, sur les éléments destinés à faciliter la mise en œuvre du SRCE qui suivra le « point d'exclamation », comme vous disiez, de l'adoption définitive. Il propose de favoriser l'émergence d'un réseau de compétences, de se concentrer sur des actions ciblées et cohérentes en mobilisant des initiatives en cours dans le domaine de l'eau, de l'agriculture, de la forêt et dans la gestion des espaces publics. Donc, nous voyons, tant du point de vue des éléments régionaux que de celui du CESER, un besoin de mise en cohérence – partagé – de tous les exercices, très technique, qui a toujours été mené au-delà de la collaboration entre les

services de l'Etat avec des acteurs du territoire francilien (associations, collectivités, entreprises, aménageurs, etc.). Nous souhaitons donc poursuivre dans cet esprit tout au long de la démarche.

Ensuite, concernant le retour des Conseils généraux, je pense que c'est un point important sur le projet de Schéma. Nous avons souhaité travailler de façon plus approfondie avec eux sur la contribution des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en faveur des continuités écologiques en Ile-de-France – on a d'ailleurs eu quelques échanges sur ce sujet en juillet. On verra ainsi un apport concret de leurs politiques sur le terrain. Ce travail est d'ailleurs une première approche qui a concerné principalement les ENS propriétés départementales et qui appellera sans doute à un approfondissement avec les Conseils généraux qui le souhaiteront, pour une articulation efficace entre le SRCE et leurs politiques.

Lors du CRTVB de juillet, nous avons évoqué assez largement le projet de SDRIF. La Région a voté le 25 octobre. Tout cela s'est fait dans un calendrier assez resserré, et il est important de souligner l'effort qui a été fait d'articulation entre le SDRIF et le SRCE, sous le prisme de la prise en compte de ces deux schémas. Ce Comité, vous l'avez dit M. FISCUS, se réunit pour la troisième fois, aujourd'hui. Cela va nous permettre de préparer les prochaines étapes. Je ne reviendrai pas sur la consultation, ni sur l'information des communes, deux étapes parallèles qui vont durer trois mois. Puis nous nous reverrons, puis il y aura l'enquête publique, et j'espère que sa mise en œuvre, qui ne sera pas une mince affaire, pourra s'amorcer après son adoption, à l'automne. Merci.

Restitution des échanges

Echanges relatifs à l'état d'avancement du SRCE d'Ile-de-France

Marc GIROUD, Délégué à l'urbanisme, à l'habitat et aux avis du Parc naturel régional (PNR) du Vexin français : Comment articule-t-on le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France avec le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu cela, concrètement ? Nous nous posons la question, dans le Parc naturel régional (PNR).

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : Il y a eu un travail, dans un premier temps, d'interface des différentes couches cartographiques, pour repérer les éléments d'aménagement qui pouvaient impacter des continuités écologiques. Dans le SDRIF, vous trouvez, à la fois dans la carte de destination générale des territoires et dans des cartes thématiques, un certain nombre de petites flèches vertes, qui indiquent les points où nous pouvons considérer qu'il y a une alerte, et où les aménageurs vont devoir prendre en compte le SRCE dans leurs aménagements. Donc, très concrètement, le SDRIF identifie les points d'interférence qu'il peut y avoir entre SDRIF et SRCE. C'est un outil finalement pratique, qui permet après, aux acteurs locaux, de se pencher d'avantage sur le SRCE pour savoir ce qu'il faut en retenir, et de prendre d'avantage en compte les continuités écologiques. Par ailleurs, il y a eu toute une analyse sur Natura 2000, dans le cadre du SDRIF. Sachant, pour tous ceux qui ont participé au chantier du SDRIF, qu'il y avait des pastilles prévues sur un certain nombre de secteurs, qui ont été déplacées, voire parfois supprimées, pour ne pas empiéter sur ces sites.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Je salue l'effort de présentation. Le travail sur les couleurs, le liseré, les pictogrammes, pour rendre cela le plus lisible possible. Le SDRIF donne un drapeau, donne un élément d'alerte. Chacun peut regarder dans le détail.

Céline LEPICHON, experte : A propos de la légende de la carte des objectifs, si j'ai bien compris, sur le réseau hydrographique, nous avons représenté les cours d'eau, et les cours d'eau temporaires, permanents, et intermittents. C'est la distinction retenue, il n'y a pas de distinction entre fonctionnel et à fonctionnalité réduite, comme c'est le cas pour les corridors terrestres. Après, c'est mentionné qu'il y a des cours d'eau classés Liste 1 ou Liste 2. Ça serait peut-être bien de les distinguer quand même, car nous avons juste un trait bleu représentant tous les cours d'eau. Alors, c'est vrai que j'ai lu qu'apparemment tous les cours d'eau avaient été potentiellement retenus comme à restaurer ou à préserver en Ile-de-France, ce n'est pas faux. Mais après, compte tenu de vos remarques sur les espèces invasives, tout à l'heure, il y aurait peut-être des choses à représenter pour, tout de même, identifier des cours d'eau hiérarchiquement prioritaires.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : Cet aspect-là, on le retrouve

dans les objectifs. Dans la carte des composantes, effectivement, cela manque. Dans la carte des objectifs, nous avons retenu une distinction sur les obstacles à traiter prioritairement.

Céline LEPICHON, experte : Les obstacles, c'est important, mais les cours d'eau sont tous bleus. Entre liste 1 et liste 2, nous pouvons peut-être mettre un pictogramme différent.

Patricia CORREZE-LENEE, directrice du service Environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : Nous sommes dans un exercice d'échanges sur la construction et les améliorations. Il faut voir que, quand nous arrivons à un résultat, c'est souvent déjà par arbitrage, d'où la carte actuelle. Beaucoup d'acteurs nous ont dit qu'il fallait que ça reste lisible. C'est la bonne gradation entre la différenciation de figuré, le renvoi à la légende, les différentes cartes avec composantes et objectifs. Donc c'est vrai que nous pouvons noter, expertiser des améliorations, mais nous nous attelons à suivre cette recommandation du dernier CRTVB sur le souci de lisibilité.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : Techniquement, il y a aussi un petit souci, c'est que ça complexifie beaucoup. Dans les discours, nous avons eu, au cours des ateliers territoriaux, des gens qui ne comprennent pas cette distinction des cours d'eau, qui ne comprennent pas la distinction entre cours d'eau classe 1, cours d'eau classe 2...

Céline LEPICHON, experte : Je suis tout à fait d'accord avec ça, mais comme il y a l'aspect fonctionnalité, avec des petits points verts – il y a un trait vert plein, et des petits points – il y a peut-être moyen de faire des petits traits bleus, distingués des traits pleins. Mais si tout est à préserver et à restaurer, après, tant mieux !

Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France) : C'est ça le message ! Par ailleurs, le choix du figuré des obstacles est une nouveauté. C'est un outil destiné à signaler, optiquement, ces sections de cours d'eau sur lesquelles il y a un effort supplémentaire dans le temps et en termes d'action. C'est vrai que le figuré linéaire est dur à modifier.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : J'entends la remarque de Madame pour avoir la meilleure lecture, ensuite, pour les documents d'urbanisme. Je me demandais si votre remarque pouvait avoir une réponse dans une carte thématique. Là, ce n'est pas en A3, nous pourrions avoir un format un peu plus grand, pour apporter de l'information supplémentaire. Ce que je vous propose, c'est qu'il y ait juste le travail de vérification, si nous pouvons avoir une carte thématique, pour voir si ça reste lisible.

Fabienne GIBOUDEAUX, chargée des espaces verts et de la biodiversité, adjointe au Maire de Paris : Au nom de la Ville de Paris, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à ce travail, à la réalisation de ce schéma, les acteurs de l'Etat comme de la Région, ainsi que les bureaux d'études, qui ont fait de sorte qu'on ait un document de grande qualité. Nous les remercions vivement. Pour la Ville de Paris, ce travail a permis d'importantes avancées, notamment le travail de diagnostic sur la biodiversité au cœur d'agglomération, et l'identification des trames existantes de Paris et de la petite couronne. Cette carte du cœur dense de l'agglomération reconnaît la valeur des grands parcs parisiens, du réseau ferroviaire de la gare de Lyon, des canaux (y compris du canal Saint-Denis), de deux bois parisiens et de la Petite Ceinture. Cette reconnaissance repose sur un diagnostic que nous partageons, le tome II du document, portant sur les enjeux, souligne notamment (pages 16 et 17, toujours en ce qui concerne le cœur dense de l'agglomération) l'importance des infrastructures, des principaux axes des voies navigables, ou encore les espaces qui

présentent des enjeux de connexion plus locaux, les liaisons entre le Bois de Boulogne, la Seine, et les espaces boisés de l'Est parisien.

Il nous semble donc que, sur la base de ce diagnostic partagé, le SRCE pourrait aller encore plus loin en matière d'objectifs, pour le cœur dense de l'agglomération, avec l'intégration, dans la carte page 37 du document sur les objectifs de préservation et de restauration de la Trame verte et bleue de la région Ile-de-France et dans la carte page 54 de la Trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne :

- d'autres faisceaux ferroviaires, ceux des gares d'Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, de l'Est et du Nord.
- et, enfin, la ceinture verte d'Ile-de-France, qui est l'espace entre les maréchaux et le boulevard périphérique de Paris, en raison de son potentiel et du rôle d'interface qu'elle doit jouer entre Paris et les collectivités limitrophes, et, enfin, de la connexion qu'elle doit permettre entre les grands espaces de nature parisiens, les bois, canaux, Petite Ceinture, et les talus du périphérique.

Je voudrais rajouter aussi qu'il manque, selon moi, notamment dans le Bois de Boulogne et dans le Bois de Vincennes, des obstacles à aménager ou à restaurer. Je me permettrai en tout cas de les intégrer à notre Charte de Développement Durable des Bois, qui correspond à un travail très important pour nous, avec notamment les communautés riveraines de ces bois. La Ville a formulé cette demande dans le document qu'elle avait fourni, et donc la Ville de Paris réitère ces demandes.

Moi aussi, je m'interroge sur le lien entre le SDRIF et le SRCE, notamment au niveau des cartes. Les cartes du SDRIF ne nous semblent pas tout à fait correspondre à la carte présentée, donc il nous semble important qu'il y ait une cohérence entre les cartes et que l'on soit plus à l'aise avec le SDRIF.

Véronique BEUNKE, représentante de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : Pour revenir sur l'intervention relative aux classements des cours d'eau, peut-être que la présence d'une carte avec le classement des cours d'eau serait suffisante.

Claire ALLIOD, experte : Je voulais d'abord revenir sur la qualité du travail accompli. J'aimerais revenir sur la cartographie, plutôt dans le sens de la représentation. D'abord, bravo pour le gros travail, y compris en termes de cartographie, parce que c'est vrai que ce n'est pas si simple. Alors, je prends le résumé non-technique. Un énorme travail de communication pour le grand public, c'est vraiment très bien. Je pense qu'il y a un enjeu pour que le grand public s'approprie ces éléments. Parce qu'effectivement ça ne va pas rester une affaire de spécialistes. Mais on retrouve les cartes de l'Ile-de-France avec des légendes très petites, et du coup, c'est assez contre-productif. Si les cartes ne sont facilement lisibles que dans l'atlas cartographique, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de les extraire, de faire quelque chose de plus pédagogiques ? Je demande ça en sachant que ce n'est pas si simple, du coup, je propose de faire un groupe de travail sur la cartographie, de la représentation peut-être.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Les groupes de travail, vous y avez participé, en réseau. Pour l'étape d'après, si on peut améliorer la pédagogie, notamment pour l'enquête publique, ce sera bienvenu. Mais sauf si vous avez des précisions sur le résumé non-technique...

Claire ALLIOD, experte : Précisément, c'est à chaque fois que l'on utilise les cartes, je pense, c'est surtout la légende.

Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France) : La qualité peut être améliorée, j'entends bien cette remarque, d'autant plus que le résumé non-technique doit pouvoir se lire sans jamais se référer à une autre partie du document. Or, vous avez vu que ces cartes sont éditées en format A3, format pour lequel elles ont été conçues. Je partage donc totalement cette remarque, je pense que nous pouvons faire un effort. Les cartes que nous avons ici prises sont nombreuses... Il y a de la marge d'amélioration possible pour ce document.

Christian COLLIN, membre du Comité de bassin Seine-Normandie, président de l'Association Val-de-Marne Environnement : Je voudrais faire part d'une étude présentée à la Direction territoriale d'Ile-de-France, portant sur l'alimentation en eau potable de l'Ile-de-France et donc la protection des aires d'alimentation de captage. J'avais déjà porté ce thème-là antérieurement. Cette étude date du 25 juin 2012. Je ne suis pas sûr qu'elle soit venue jusqu'à vous. Il me semble que ce serait utile de rajouter les aires d'alimentation de captage dans la légende, et, dans la cartographie, de mettre quelque chose d'assez discret, pour reprendre ce que quelqu'un a dit précédemment sur la question de la cohérence, car il est clair que ce sont avant tout des éléments territoriaux, et donc cartographiables. Ca serait très appropriable, et en matière de communication, cela permettrait de faire le lien entre les territoires qui doivent être quand même prioritaires, s'ils peuvent intégrer en même temps la protection de la ressource et celle de la biodiversité, si on peut coupler les corridors écologiques et les besoins humains, ce serait stratégique.

Par ailleurs, cette étude faite par la SAFEGE fait des pronostics à horizon 2030 en intégrant évidemment les questions du Grand Paris et du SDRIF. Ses pronostics sur la Seine-et-Marne sont plus que graves, c'est-à-dire qu'on abandonne toutes les aires d'alimentation de captage de la Seine-et-Marne. Donc, il y a peut-être là une priorité. Par ailleurs, les aires d'alimentation de captage représentent un tiers de la surface agricole utile, donc c'est quantitativement stratégique. Et c'est peut-être l'occasion d'un changement de pratiques agricoles en faveur de la biodiversité. Il faut que les éléments cartographiques permettent quand même aux collectivités territoriales de prioriser un peu, pour savoir s'il faut plutôt mettre un emplacement réservé quelque part, ou protéger, pour savoir si c'est plutôt là qu'ailleurs... Ça permet, enfin, de bénéficier des aides de l'Agence, qui sont majeures, et dont certaines se portent vers le volet environnement. Ces enjeux paraissent loin, mais ça permet en fait de lier les enjeux de l'Homme avec ceux du vivant.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : Sauf erreur, dans le plan d'action, il y a une fiche qui mentionne l'opportunité de profiter des plans d'action sur les aires d'alimentation de captage. Quant à la cartographie, on pourrait peut-être faire comme ce qui est suggéré pour les cours d'eau, à savoir ne pas les mentionner dans la cartographie, mais renvoyer sur un site, où les aires d'alimentation de captage apparaissent. Sinon on aura une cartographie trop étoffée.

Hélène GASSIN, vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie : On touche à de nombreux sujets. L'articulation avec le SDRIF revient sur les aires d'alimentation de captage. Or, « qui trop embrasse, mal étirent. », c'est-à-dire qu'on ne peut pas, à mon sens, avoir un seul document qui reprenne tous les enjeux, même s'ils sont liés, en partie. C'est pourquoi, dans le SDRIF, la carte ne représente pas le SRCE. La carte représente les points de friction entre SDRIF et SRCE. Evidemment, on ne retrouve pas les mêmes codes et la même cartographie, tout simplement parce qu'on ne représente pas la même chose. Donc, c'était important de faire le travail en amont de confrontation des deux exercices pour identifier les points de friction, les points d'alerte, pour ceux qui, derrière, vont devoir prendre en compte les deux

documents. Mais on a évidemment pas superposé ou cumulé la carte SDRIF et la carte SRCE. A la fin, ce ne serait plus lisible du tout !

Donc c'est peut-être possible de rajouter dans la carte les aires d'alimentation de captage, et les textes nous rappellent l'importance de regarder ces questions-là, mais il appartient à chaque porteur de projet ou aménageur de prendre en compte ces éléments-là. Mais il ne faut pas prendre le risque de ne plus représenter grand-chose si on a trop d'information : « trop d'information tue l'information », comme dirait l'autre. Donc on peut mettre la carte, de même que celle des classifications de cours d'eau, mais ma conviction, c'est qu'on ne pourra pas faire le travail d'approfondissement et de prise en compte de toutes les cartes autres que celles présentes dans le SRCE, on ne pourra pas faire ce travail à la place des acteurs qui devront prendre en compte le SRCE. Qu'il y ait travail de cohérence, c'est normal, on évite les contradictions, mais on ne peut pas mettre tout dans un seul support. Cela ne veut pas dire que les aires d'alimentation de captage sont moins importantes que d'autres éléments. Mais on est obligé, quand on fait un document d'urbanisme, de regarder l'ensemble des documents qui cadrent le contexte dans lequel on se situe.

Léopold SARTEAU, président de la Fédération Départementale de la Pêche de Seine-et-Marne :

Un compliment, tout d'abord. Dans la première réunion, j'avais souligné le fait qu'on n'avait pas pris en compte les espèces piscicoles, et maintenant, c'est fait, de façon très claire. Et je dirais que la liste est parfaitement conforme à ce qu'on pouvait en attendre dans la Trame verte et bleue (TVB). Et elle est suffisamment large et précise pour mieux faire comprendre quels sont les enjeux. Parce que, bien souvent, pour le grand public, les migrateurs, c'est le saumon. Par ailleurs, les histoires de cartographie concernant les classements Liste 1 et Liste 2 : il existe une cartographie spécifique, et ce sera trop compliqué de vouloir l'insérer dans les autres cartographies des cours d'eau, d'autant plus qu'on aura aussi des tronçons... On a une Liste 1 et une Liste 2 immédiates, et une autre future. Donc on aura quelque chose d'assez complexe, pour le grand public, y compris les pêcheurs dont tous ne sont pas totalement au fait. Et il y a souvent confusion entre rivières de 1^{ère} Catégorie et celles de 2^{ème} Catégorie, qui sont des classements d'espèces piscicoles, et qui n'ont rien à voir avec les Listes 1 et 2 au titre des collectivités.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Avec Mme GASSIN, nous avons bien senti vos attentes au cours des précédentes réunions, et effectivement, je pense que le résultat est à hauteur de vos attentes.

Echanges relatifs au contenu du SRCE d'Ile-de-France et à la synthèse des contributions des membres du CRTVB du 2 juillet 2012

Une participante : Sur la carte des objectifs, prenons la sous-trame arborée. C'est une question de rédaction, de terminologie : on parle de « coupures » de réservoirs de biodiversité « à restaurer », or les obstacles ne sont pas à restaurer, plutôt « à traiter ». Il ne faut pas restaurer les obstacles ! C'est dans la formulation relative à la sous-trame arborée.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Ça fait partie de la relecture. Mais vous avez raison, avec un petit peu de recul, pour la relecture à voix haute, je dirais.

Marc LAPORTE, représentant du Centre régional de la propriété forestière : Je reviens sur le tableau des avis. Nous figurons parmi les avis sur le premier projet. Malheureusement nous n'avons pas pu donner notre avis sur le projet final, que je viens de découvrir en séance, à l'instant... Apparemment, il y a eu un petit problème : nous n'avons pas été destinataire. Ça m'amène aux remarques que nous avons formulées. Vous connaissez notre hostilité à mettre le Cerf comme espèce de la Trame verte et bleue, et il aurait fallu que nos remarques soient prises en compte dans le rapport environnemental. On voit page 57 de ce rapport qu'il n'y a pas d'impact négatif. Or, le fait de restaurer des corridors qui permettraient de connecter des petits massifs forestiers serait favorable à l'espèce du Cerf qui est en expansion. Ça pose d'énormes problèmes pour la régénération des forêts. On a une population en forte densité, et il y a des zones de massifs où l'espèce n'est plus chassée et n'est plus chassable. Ils sont enfermés par l'urbanisation, et à ce moment-là, on a une perte de biodiversité très importante. Je comprends bien que le SRCE ne doit pas réguler l'espèce du Cerf, mais on doit au moins noter des inconvénients liés à certains corridors, il faudrait mettre une phrase négative sur le Cerf dans le rapport environnemental, cela permettrait de prendre en compte nos remarques.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : C'est noté. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Magali CHARMET, directrice du service Eau et environnement du Conseil général de Seine-et-Marne (77) : Je tenais à vous remercier pour le travail accompli pour l'inscription des Espaces Naturels Sensibles (ENS), c'était un souhait très fort du Conseil général que nos ENS puissent participer au SRCE, nous avons été entendus, je vous en remercie vivement. Et je remercie aussi les services avec lesquels on a travaillé, parce qu'il a fallu un travail fin pour arriver à ce résultat. Par ailleurs, je voulais vous dire qu'on est totalement mobilisé sur les inventaires ZNIEFF à remettre à jour sur la Seine-et-Marne. C'est vraiment un point crucial pour nous. Nous avons évidemment beaucoup d'éléments, puisque le Conseil général a mis en place un Atlas départemental de la Biodiversité. Dans ce cadre-là, on contribuera pleinement en fournissant de l'information ZNIEFF. Enfin, vous pouvez compter sur la contribution du Conseil général de Seine-et-Marne reprenant les éléments de nos politiques volontaristes sur les ENS. On vous les fera parvenir le plus rapidement possible pour les intégrer dans cette première version.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Merci. Vous pensez le faire avant la date limite ?

Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France) : C'est le 29 novembre. Le délai est court, mais le jeu en vaut la chandelle. Ça nous permettra de mettre ces éléments pour la phase de consultation.

Jérémy NOBLE, chargé de mission forêt / agriculture au Conseil général du Val d'Oise (95) : Le Conseil général fera tout pour respecter cette date butoir. J'ai juste une interrogation, sur le fait que seuls les Espaces Naturels Sensibles départementaux ont été pris en compte. Compte tenu de la politique ENS du Val d'Oise, cela me semble un peu dommage. Nos principaux ENS, les plus importants, en termes de surface en tout cas, sont régionaux.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : C'est très pertinent. On a fait le travail sur les propriétés départementales. Il reste à faire le travail sur vos ENS. En général, on va dire, vous identifiez un ENS en termes d'espaces, et vous achetez une partie de ces espaces. Et donc, les autres espaces sont achetés, soit par des communes, soit ils attendent, soit ils sont achetés par le Conseil régional, ça peut arriver. Donc il reste ce travail d'approfondissement à faire. De même qu'un travail d'approfondissement sur la fonctionnalité des corridors qui sont en jeu, puisqu'on a maintenant un certain nombre d'éléments sur cette fonctionnalité. Et quand on dit : « tel ENS contribue à tel corridor, parce que c'est une lisière forestière, un espace agricole ou boisé », c'est ce travail-là qu'on vous propose. Pour approfondir les identifications ENS au-delà de vos propriétés départementales, qui, parfois, sont réduites, comme c'est le cas dans le Val d'Oise.

Chantal GOUSSON, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France : L'étude d'impact présente 60 pages. Mais pour l'agriculture, il y a environ 3 pages. Alors que l'agriculture est vraiment impactée, et inquiète. On ne voudrait pas avoir de contraintes supplémentaires. La prise en compte et la préservation des continuités écologiques devrait faire l'objet d'une compensation financière adaptée, qui ne peut pas se limiter aux MAE (Mesures Agro-environnementales).

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : On va vous repréciser, mais il y a une confusion entre les exercices.

Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France) : Effectivement, il n'y a pas d'étude d'impact, il y a un rapport environnemental. L'objet, c'est – je reprends les termes exacts – d'« identifier les conséquences dommageables du projet de plan sur l'environnement ». C'est vrai que c'est bien ce que vise cet exercice. Et ce qui peut expliquer votre remarque. On n'est pas dans la même logique.

Une participante : Les informations relatives à la réunion ne nous sont pas parvenues, et nous ne sommes pas les seuls.

Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France) : Nous nous en excusons. Pourtant, tout a été fait pour que vous ayez, dans les délais, connaissance de ces documents. L'information vous est parvenue par deux voies, et on a bien vérifié que tout le circuit a été respecté. D'abord, il y a eu un mail pour que vous réserviez cette date. Trois jours après, un courrier a été envoyé à chacun des membres du Comité, comportant un compte-rendu du CRTVB 2 – je vous invite à aller sur l'extranet pour le regarder, si vous ne l'avez pas reçu – et la Lettre d'information n°2. Ce

courrier rappelait l'adresse de l'extranet du SRCE Ile-de-France, avec toutes les informations sur cette réunion du 21 novembre.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Avec Mme la Vice-présidente, nous l'avons reçu deux fois. Un courrier adressé à elle-même, puisque c'était cosigné par elle et moi, un document signé au nom du président du Conseil régional et du Préfet de région. Le 22 octobre, avec l'adresse de l'extranet (<http://extranet.srce-idf.fr>) et le mode d'emploi. C'est consultable depuis le 2 novembre.

Caroline VENDRYES, chef de projet SRCE à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France) : Cette adresse-là figure au dos de chacun des documents qui vous ont été fournis aujourd'hui. Par ailleurs, ceux à qui cette mésaventure est arrivée aujourd'hui, nous vous invitons à le signaler avant de nous quitter ce soir, de façon que nous vérifiions les adresses.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Cela peut aussi être dû au filtre de certaines boîtes mails, ça arrive parfois avec les adresses gouvernementales. Et là il faut voir avec vos services, si c'est une adresse professionnelle. D'autres remarques ?

Fabrice LEVI, Directeur Développement et Renouveau Urbains à l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) : Mes remarques vont s'inscrire un petit peu dans les remarques précédentes. D'une part, je salue le travail réalisé. D'autre part, je souhaite apporter un point de vue sur la prise en compte de remarques formulées par les représentants de l'EPAMSA. Une phase qui nous semble très importante, c'est l'explication. La visibilité de ce document, son opérationnalité, notamment pour les décideurs, l'ensemble des collectivités... Je ne parle pas des Départements, je parle surtout des maires. Nous intervenons dans le cadre d'une opération d'intérêt national, pour 51 communes. Toutes concernées par les problématiques environnementales, à différents degrés. Quand on parle de l'articulation avec les différents documents d'urbanisme ou des imbrications d'échelle, en tant qu'établissement public, nous avons des messages, nous les relayons, je pense que vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ensemble. Pour autant, je me permets encore aujourd'hui d'insister d'avoir et de poursuivre cet effort pédagogique à mener vis-à-vis de l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire, pour que ce soit visible et lisible, pour l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire. À ce titre-là, je rajouterai une toute petite parenthèse : dans le cadre des actions que vous citiez en exemple, nous menons de grandes études sur la biodiversité, et pourrions figurer parmi les exemples cités dans le plan d'actions. Puisque depuis 2010, et même avant, nous avons lancé de grands programmes d'étude de la biodiversité, sur l'ensemble du territoire. Je vous remercie.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, responsable du service « Patrimoine et ressources naturels » à la direction de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France : Pas trop d'élément sur la fin de votre intervention. Pour l'effort de pédagogie, nous sommes en discussion avec Natureparif sur les efforts qui peuvent être faits sur cette action, et qui est prévu dans le plan d'action. Vous l'avez compris, nous cherchons à développer un certain nombre d'outils, et nous demandons à Natureparif de nous appuyer.

Catherine RIBES, Conseillère régionale d'Ile-de-France : Je voudrais tout d'abord féliciter pour le travail remarquable accompli. J'étais hier avec d'autres Régions, et je dois dire que nous sommes quand même assez en avance, en tant que Région Ile-de-France. Nous pouvons nous féliciter de ce qui a été fait, et du travail avec l'Etat. Je trouve que c'est une belle démarche, tout à fait remarquable à souligner. Le travail entre les différents services est important, parce que ça ne se passe pas

toujours comme ça dans toutes les régions. Et ce travail, je le trouve d'autant plus intéressant que l'on a commencé à le tester dans les communes, justement, et que ce document est réalisé à une échelle régionale, et qu'il faudra peut-être encore des études à l'échelle locale pour pouvoir l'appliquer ensuite. Le travail est remarquable et va permettre d'œuvrer de manière remarquable via les documents d'urbanisme, que ce soit dans les SCOT ou dans les PLU. Je pense que la suite va être très intéressante, et je tenais à vous en remercier.

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Merci.

Conclusion suite à la présentation du calendrier et des étapes à venir

Laurent FISCUS, Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales : Je vous remercie pour la qualité des échanges. A ce niveau, nous avons arrêté notre projet. Je me permets juste de dire que le travail du CRTVB ne se « limite » pas au travail déjà accompli. Déjà parce que la démarche n'est pas finie, et ensuite parce que vous avez vocation à être consultés sur d'autres sujets liés à la biodiversité en Ile-de-France.

Hélène GASSIN, vice-présidente de la Région Ile-de-France, chargée de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie : Je n'ajouterai pas grand-chose, sauf que cela a été dense. Nous voyons bien qu'au regard du calendrier, nous en sommes à la moitié du chemin, avant la mise en œuvre. C'est pendant la mise en œuvre aussi qu'il faudra continuer à se mobiliser, avec vous, ensemble, encore. Nous aurons d'autres rendez-vous, c'est un long processus. Mais je crois – et je suis ravi si les collègues de la Région pensent la même chose – qu'effectivement, nous tenons un exercice assez remarquable, même si nous avons des choses à faire. Nous n'avons pas à rougir. Merci à toutes et tous pour votre implication !

Participants

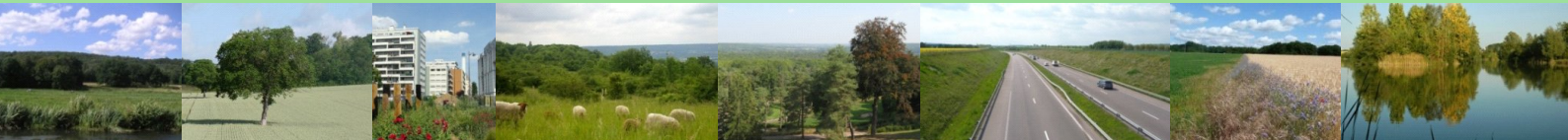
Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	BEUNKE	Véronique	beunke.veronique@aesn.fr
Agence des Espaces Verts (AEV)	BOCA	François	fboca@aev-iledefrance.fr
Agence des Espaces Verts (AEV)	HUART	François	fhuart@aev-iledefrance.fr
Association Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)	HUOT-DAUBREMONT	Colette	colette.huot-daubremont@corif.net ; corif@club-internet.fr
Association ESPACES	GRIGNON	Céline	celine.grignon@association-espaces.org
Association Ile-de-France Environnement (IDFE)	ALCAYDE	Colette	nefnature@aol.com
Association Ligue pour la Protection des Oiseaux Ile-de-France (LPO)	MAILLOT	Virginie	virginie.maillot@lpo.fr
Association Val-de-Marne Environnement représentant Natureparif	COLLIN	Christian	collin.christian@free.fr
Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre - Antenne des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne et de la Petite couronne (CRPF)	LAPORTE	Marc	marc.laporte@crpf.fr
CFDT Ile-de-France	FORABOSCO	Alain	aforabosco@cfdt-iledefrance.fr
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines (CAUE 78)	BOREY	Anaëlle	anaelle.borey@caue78.fr
Conseil général de l'Essonne (91)	LE NOAN	Camille	cle-noan@cg91.fr
Conseil général de l'Essonne (91)	RUFAT	Myriam	mrufat@cg91.fr
Conseil général de Seine-et-Marne (77)	RENAULT	Olivier	olivier.renault@cg77.fr
Conseil général de Seine-et-Marne (77)	CHARMET	Magali	magali.charmet@cg77.fr
Conseil général des Hauts-de-Seine (92)	POLO	Christian	cpolo@cg92.fr
Conseil général des Yvelines (78)	BELISSONT	Eliane	ebelissont@cg78.fr
Conseil général du Val d'Oise (95)	NOBLE	Jérémy	jeremy.noble@valdoise.fr
Conseil général du Val-de-Marne (94)	BAFFOU	Isabelle	isabelle.baffou@cg94.fr

Conseil régional d'Ile-de-France	COLAS	Hélène	helene.colas@iledefrance.fr
Conseil régional d'Ile-de-France	CORREZE-LENEE	Patricia	
Conseil régional d'Ile-de-France	EVAIN-BOUSQUET	Nathalie	nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr
Conseil régional d'Ile-de-France	LEVAVASSEUR	Jennifer	jennifer.levavasseur@iledefrance.fr
Conseil régional d'Ile-de-France	QUEMARD	Guillaume	guillaume.quemard@iledefrance.fr
Conseil régional d'Ile-de-France	RIBES	Catherine	catherine.ribes@yahoo.fr
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	BERNARD	Jean-Marc	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	TOURJANSKY	Laure	laure.tourjansky@developpement-durable.gouv.fr
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	VENDRYES	Caroline	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Ile-de-France (DRIEA)	COTTOUR	Claude	claudette.cottour@developpement-durable.gouv.fr
Établissement Public d'Aménagement du Mantois en Seine Aval (EPAMSA)	BIEUZEN	Pierre	p.bieuzen@epamsa.fr
Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)	LEVI	Fabrice	f.levi@epamsa.fr
Expert	DAVOUST	Sébastien	sdavoust@alisea-environnement.fr
Expert	ARNAL	Gérard	arnal.botanique@orange.fr
Expert paysagiste	ALLIOD	Claire	claire@alliod.com
Expert	LE PICHON	Céline	celine.lepichon@cemagref.fr
Fédération Départementale de la Pêche de Seine-et-Marne	DELAROCHE	Florence	fed.peche77@wanadoo.fr
Fédération Départementale de la Pêche de Seine-et-Marne	SARTEAU	Leopold	leopold.sarteau@orange.fr ; fed.peche77@wanadoo.fr
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77)	MOLLOT	Bruno	contact@fdc77.fr ; b.mollot@fdc77.fr
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles IDF	GOUSSON	Chantal	accueil@fdseaif.fr

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles IDF	SIMON	Elise	accueil@fdseaif.fr
GRTGaz	THOMAS	Claire	claire.thomas@grtgaz.com
Lafarge	LATHAM	Marine	marine.latham@lafarge.com
MEDEF	GOSELIN	Christophe	c.gosselin@uic-idf.fr
Natureparif	PAYS	Liliane	liliane.pays@wanadoo.fr
Natureparif	ZUCCA	Maxime	maxime.zucca@natureparif.fr
Office National des Forêts (ONF)	DELAERE	Sophie	sophie.delaere@onf.fr
Parc Naturel Régional du Vexin Français	GIROUD	Marc	giroudmarc@orange.fr
Parc Naturel Régional Oise - Pays de France	LAMOTTE	Paule	paulelamotte@orange.fr
Port Autonome de Paris	BERBAIN	Antoine	antoine.berbain@paris-ports.fr
RCT	BRITES	David	d.brites@rct-territoires.com
RCT	CHABOCHE	Jeanne	j.chaboche@rct-territoires.com
Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)	BRICAULT	Benjamin	snpn@wanadoo.fr
Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)	ECHAUBARD	Michel	snpn@wanadoo.fr
Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)	VALOIS	Michel	michel.valois@sivoa.fr
Ville de Paris	DE CHASTENET	Cedissia	cedissia.dechastenet@paris.fr
Ville de Paris	GIBOUDEAUX	Fabienne	fabienne.giboudeaux@paris.fr ; nicolas.rialan@paris.fr
Ville de Paris	RIALAN	Nicolas	nicolas.rialan@paris.fr
Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement – Agence d'Ecologie Urbaine	JACOB	Philippe	philippe.jacob@paris.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF



Hélène Colas
Chargée de mission SRCE
Région Île-de-France
Tél. 01 53 85 78 68
helene.colas@iledefrance.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Caroline Vendryes
Chef de projet SRCE
DRIEE Ile-de-France
Tél. 01 71 28 44 96
caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr